

## Compte-rendu du conseil d'école du 6 novembre 2015

### Présentation de chaque membre du conseil d'école

Mr TESSIER ; Mme ALLAIN, Mr FORGET ; Mr NABONNE, Mr MEYFROODT,  
Mr QUENET, Mme GAMEIRO, Mme GUIHENEUF, Mme GENET, Mme ROUSSEAU, Mme CORDELETTE, Mme FORTE, Mme GILLIER, Mme HEREDIA  
Mme SCHINKLER, Mme BONGRAND, Mme DUPONCHEL, Mme SYMOËN, Mme RATTE, Mme LEMAIRE  
Mme TALLON, Mme ROUSSEL

### Présentation des résultats des élections des représentants des parents d'élèves.

Nombre d'électeurs inscrits : 245 ;      Nombre d'électeurs votants : 125

Bulletins blancs et nuls : 22 ;      Suffrages exprimés : 103

Participation : 51.02 %

La liste a été élue.

Date des prochains conseils d'école : Vendredi 18 mars 2015 ; Vendredi 17 juin 2015 de 18h à 20h.

### Consigne de sécurité à tenir en cas d'alerte PPMS

Chaque année, il est présenté au conseil d'école.

Outre les mesures de prévention qui ont pu être mises en place, un *Plan particulier de mise en sûreté* des personnes constitue, pour chaque école ou établissement, la meilleure réponse permettant de faire face à la gravité d'une situation d'accident majeur en attendant l'arrivée des secours.

C'est un événement d'origine naturelle, technologique (tempête, inondation, séisme, nuage toxique, ...) ou humaine, qui cause de très graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens et à l'environnement. Par sa gravité et/ou son étendue, il provoque une situation de crise et l'organisation des secours demande une très importante mobilisation des personnes et des services, voire la mise en place de moyens exceptionnels. Périodiquement, des écoles et des établissements scolaires sont confrontés à ce genre d'événements et se doivent de s'y préparer pour pouvoir les affronter de la manière la mieux appropriée.

Le directeur d'école déclenche l'alerte et active le *Plan particulier de mise en sûreté* :

- lorsqu'il est prévenu par les autorités (signal d'alerte, téléphone, gendarmerie...);
- lorsqu'il est témoin d'un accident pouvant avoir une incidence majeure pour l'établissement et son environnement.

Le déclenchement de l'alerte est lié à la mise en place préalable d'un mode interne d'alerte accident majeur (sifflet) différent du signal d'alerte incendie.

Cette alerte entraîne le déclenchement immédiat du *Plan particulier de mise en sûreté* et l'application par tous des consignes.

Lecture des consignes (annexe 2)

### La charte de la laïcité

Dans un langage accessible à tous, cette Charte explicite les sens et enjeux du principe de laïcité à l'École, dans son rapport avec les autres valeurs et principes de la République.

Affichage de la Charte sur les fenêtres du bureau et dans tous les cahiers.

### Les activités aquatiques

Les élèves de CM1/CM2 vont à la piscine Aquathelle de Chambly jusqu'au 31 janvier. Les élèves de GS/CP et CP/CE1 iront à la piscine au mois de février. Seuls les élèves de CM2, CP et CE1 doivent aller obligatoirement à la piscine ; vu la composition des classes à double niveau. 4 parents agrées cette année. De ce fait, on pourra avoir un roulement.

### L'enseignement des langues vivantes.

Tous les enseignants de l'élémentaire enseignent l'Anglais à leurs élèves à partir du CP, dans les textes cela est obligatoire à partir du CE1.

### **L'organisation des activités pédagogiques complémentaires.**

Les élèves bénéficient d'activités pédagogiques complémentaires qui peuvent être de l'aide aux élèves rencontrant des difficultés, de l'aide au travail personnel ou une activité prévue par le projet d'école.

L'équipe enseignante d'élémentaire privilégie l'aide aux enfants en difficultés et l'aide au travail personnel.

Un échange est fait car étant directrice je suis déchargée de ces heures afin d'avoir du temps pour l'administratif. De ce fait, Mme Schinkler prend mes élèves en APC. Actuellement, elles ont lieu tous les mercredis de 8h45 à 9h35.

### **Les modalités de rencontres parents-enseignants.**

Les enseignants ont rencontré les parents en début d'année soit en réunion collective soit en réunion individuelle. L'enseignante de PS a rencontré les parents au mois de juin 2015. D'autres réunions collectives ou individuelles pourront être organisées au cours de l'année en fonction des besoins de chaque enseignant.

### **La coopérative OCCE.**

La mandataire est Mme SYMOËN.

Actuellement, il y a sur le compte 2272,55 euros pour financer les projets de classe et les entrées d'une sortie scolaire. La mairie finance une partie du prix du car le reste est payé grâce à la coopérative.

La photo individuelle prenant beaucoup de temps pour sa gestion financière. Cette année, les parents pourront choisir leurs photos par internet et payer par internet. Les photos individuelles auront lieu le 30 novembre. On recevra les cartes dans la semaine et la livraison se fera la dernière semaine de cours avant Noël.

### **Le conseil des jeunes des enfants**

L'élection a eu lieu le 16 octobre 2015. Un CM2 a été élu en complément des 4 CM2 qui ont été élus l'année dernière pour deux ans. Et 4 CM1 élus cette année le sont pour deux ans.

Le conseil des jeunes contribue à sélectionner quelques sorties et quelques projets. une réunion est prévue dans 8 jours pour voir les nouveaux projets.

### **Les budgets**

Tous les budgets alloués ont été utilisés.

Une commande a été refaite en début d'année car il y a eu de nouveaux arrivants : 5 au mois de septembre.

Noël : Vendredi 18 décembre 2015 à 14h15 : le père Noël sera en maternelle pour offrir les cadeaux aux enfants. A 14h, commencera le goûter pour les élémentaires.

### **Questions des représentants des parents d'élèves** Aucune